



SOMMAIRE

Le mot du Président	P. 1
La formation continue des professionnels ostéopathes	P. 3
Relations internationales	P. 4
Trésorerie	P. 5
Secrétariat général	P. 6
Relations extérieures	P. 7
Réunions régionales Pré AG 2007	P. 7
In memoriam	P. 8

Le Mot du Président

Les deux principales mesures qui accompagnent
la réglementation de notre profession
commencent à entrer en application !

La Commission nationale d'agrément des établissements de formation se réunit chaque semaine de juillet. Nous espérons que le Ministère de la santé communiquera la liste des établissements agréés en août. D'ici là, la plus stricte confidentialité a été demandée aux membres de cette Commission.

Les Commissions régionales chargées de délivrer le droit d'user du titre professionnel d'ostéopathe se mettront en place à la rentrée. Certaines D.R.A.S.S. nous ont déjà contacté pour nous demander les représentants que nous souhaiterions y voir siéger. **Nous vous rappelons que votre demande d'user du titre professionnel d'ostéopathe doit parvenir à la D.R.A.S.S. de votre région avant le 30 juillet.**

Afin que votre demande soit parfaitement identifiée comme provenant d'un membre du Registre des Ostéopathes de France, nous avons fourni une information régulière aux Préfets de Région, à la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (maître d'œuvre au niveau national) et à chaque D.R.A.S.S. de France.

Nous avons adressé :

Fin mai : un dossier de présentation du R.O.F.

Ce dossier comprend : les statuts du R.O.F., le Règlement intérieur, le Code de déontologie, la Norme de compétence de l'ostéopathe 2004, les recommandations de bonnes pratiques en matière de manipulation du rachis cervical, le dossier adhérent, la régionalisation, les délégués régionaux, la procédure d'admission des membres actifs, le profil et évaluation professionnels, la commission nationale d'évaluation des professionnels ostéopathes, le dossier de demande d'user du titre professionnel d'ostéopathe et les coordonnées du Registre des Ostéopathes de France. Il était accompagné d'un courrier précisant les coordonnées de chaque délégué(e) régional(e).

Mi juin : la liste des MROF de chaque région, un courrier demandant le nom des interlocuteurs chargé du traitement des dossiers au sein de chaque D.R.A.S.S., afin d'informer au mieux les MROF pour le suivi des dossiers de demande d'user du titre d'ostéopathe. ... / ...

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier nos trois assistantes pour leur disponibilité. En effet, le standard téléphonique connaît un regain d'activité sans précédent.

Si la ligne spécial adhérent (05 56 18 80 40) vous semble occupée en permanence, c'est que les appels pour demander des renseignements complémentaires n'arrêtent pas.

Ne vous découragez pas et renouvelez votre appel.

**Prochains
Conseils Nationaux**

5 et 6 juillet 2007

27 et 28 septembre 2007

24 et 25 octobre 2007



Le mot du Président

.../...

Nous devons également préparer l'avenir afin que notre cadre réglementaire évolue rapidement.

Votre Conseil National a décidé de vous proposer une nouvelle fois une modification de nos statuts et de notre règlement intérieur lors de la prochaine assemblée générale.

Nos propositions vous seront adressées fin août début septembre.

Nous faisons procéder actuellement à un contrôle juridique du projet.

Les principales mesures que nous envisageons sont les suivantes :

- ✓ **Suppression des dispositions transitoires de l'article 4 des statuts** puisque les décrets sont publiés.
- ✓ **Maintien de l'obligation de l'exercice exclusif**
- ✓ **Affirmation dans le Règlement intérieur de la nécessité de posséder une compétence supérieure à celle requise par les décrets pour adhérer au R.O.F.**

Cela pourrait être libellé de la façon suivante : « *justifier d'une compétence propre à assurer la qualité des soins en ostéopathie et l'application clinique et thérapeutique du concept et des principes de l'ostéopathie, notamment en ce qui concerne les manipulations et les mobilisations musculo-squelettiques, myo-fasciales, viscérales et crâniennes.* »

Le concept ostéopathique se caractérise entre autres, par l'importance accordée aux corrélations de l'ensemble des tissus du corps ; corps considéré dans sa globalité comme une unité structurelle et fonctionnelle en mouvement ».

✓ **Intégration dans le Règlement intérieur de la procédure d'admission des membres actifs et du profil et évaluation du professionnel**, maintenant que nous les avons testés et que cela est efficient.

✓ **Modification du Comité éthique et déontologie**

Nos spécialistes de l'éthique nous ont expliqué qu'un même organe ne pouvait faire à la fois de l'éthique et de la déontologie et que par ailleurs, les membres du Comité éthique et déontologie étant élus et exclusivement MROF, on ne pouvait pas faire siéger en son sein, des non MROF dont l'éclairage serait pourtant nécessaire.

Le Comité éthique et déontologie se transforme donc en deux organes :

- la chambre disciplinaire d'appel qui garde les mêmes fonctions et la même administration que le Comité éthique et déontologie en ce qui concerne la déontologie et
- un Comité d'éthique en charge des questions d'éthique, au sein duquel pourront siéger des non MROF.

✓ **Création d'une Commission d'évolution et de promotion de la profession d'ostéopathe.**

Nous pourrions ensuite engager les démarches auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer ces décrets, afin que notre profession acquiert le statut qu'elle mérite.

Je vous souhaite de belles vacances et une bonne lecture de ce Rofset.

Pascal JAVERLIAT



Registre des Ostéopathes de France

La formation continue des professionnels ostéopathes (F.C.P.O.)

Ça y est. La machine est en marche.

Les ostéopathes avancent à présent dans la réglementation de leur profession, pour la sécurité des patients.

Être D.O. M.R.O.F. c'est cela.

Œuvrer pour la santé en toute conscience de ses responsabilités de praticien confirmé.

Il y a quelques mois, je vous avais convié à vous exprimer sur la question de la F.C.P.O. et je vous ai informé de la clôture de la consultation. Très démocratiquement, j'ai poursuivi cet observatoire national, en interrogeant le Comité éthique et déontologie.

**La véritable promotion
de la profession se fait
par le label
D.O. M.R.O.F.**

A présent nous allons pouvoir mettre en place, en plus de nos critères de qualité professionnelle, le critère fondamental de la responsabilité du praticien.

Savez-vous que cette notion figure déjà dans notre Code de déontologie, et que par là même nous devons tous y adhérer ?

Alors aucune inquiétude.

Surveillez votre correspondance car vous allez recevoir sous peu ce dossier concernant la Formation Continue des Professionnels Ostéopathes, sur lequel je vous demanderai de vous prononcer en A.G.

Vous serez surpris de constater que les critères sont là et bien là pour nombre d'entres nous.

Cela signifie de la façon la plus claire qui soit que les D.O. M.R.O.F. n'ont pas attendu la réglementation pour être des vrais professionnels.

La profession peut s'enorgueillir d'exister et de bien exister à part entière dans le paysage de santé de notre pays.

La véritable promotion de la profession doit se faire par le label D.O. M.R.O.F.

Ce label est notre fierté et notre devoir.

Nous devons continuer à l'expliquer auprès de nos patients, de nos partenaires interprofessionnels, et encore et toujours auprès des responsables de l'Etat.

Nous avons un certain savoir-faire en la matière.

Ce savoir-faire c'est aussi notre savoir-être.

Guy VILLEMAIN

Permanence juridique

**Exceptionnellement, la prochaine
permanence juridique aura lieu le
mercredi 5 septembre 2007**

06 82 83 18 66

Commande papeterie

**Notre fournisseur de papeterie
sera fermé pour congés annuels
du 27 juillet au 20 août 2007**



Relations internationales

Les 12 et 13 mai 2007 s'est tenue à Wiesbaden en Allemagne la 4ème réunion du « Forum for Osteopathic Regulation in Europe (FORE) » réunissant 17 associations de 14 pays européens afin de faire progresser le travail déjà engagé sur la protection des patients européens.

Le but du FORE, qui a été créé en 2005, est de rassembler des associations nationales « registrantes » à travers l'Europe ainsi que des autorités compétentes pour développer un consensus sur les standards de pratique et de formation afin de promouvoir l'ostéopathie.

La mission du FORE est de protéger les patients européens, de promouvoir la confiance envers les professionnels ostéopathes et d'être en première ligne dans le domaine de la régulation des soins.

Etant donné que différents pays se situent actuellement à différents stades dans la réglementation/régulation de la profession, le travail du FORE s'avère fondamental puisque la profession va devoir relever de plus en plus de défis à travers l'Europe.

Un de ces défis est l'augmentation de la mobilité des professionnels et des patients. Le FORE est en faveur de la libre circulation mais pense que cela ne doit pas se faire aux dépens de la sécurité et de la qualité des soins. C'est pour cette raison que le FORE travaille afin d'améliorer l'échange d'informations.

Le premier document officiel publié par le FORE est l'European Framework for Codes of Osteopathic Practice (EFCOP) ou canevas européen de Code de déontologie.

Ce Code est basé sur le Code of practice du GOSC et est l'aboutissement d'une année de travail, durant laquelle les autres organisations ont apporté leurs contributions. On y retrouve notamment certaines règles issues du Code de déontologie du R.O.F. Le développement de Codes de déontologie européens est largement encouragé par la Commission Européenne, comme cela nous a été indiqué lors de notre réunion au Parlement Européen le 23/01/2007 (cf. Rofset n° 18 de février 2007).

L'EFCOP a été mis en place afin de fournir un modèle pour les Codes nationaux. Bien que n'ayant pas de statut légal et n'ayant pas pour but d'outrepasser les lois nationales, le but de l'EFCOP est de :

- ✓ Aider la profession à obtenir une régulation dans les pays où ce n'est pas encore le cas,
- ✓ Fournir aux patients des standards de soins ostéopathiques quel que soit l'endroit où ils vont se faire soigner.

Les organisations qui ont activement participé à la rédaction de l'EFCOP et qui l'ont ratifié à Helsinki en octobre dernier sont :

- ✓ Associacao de Portugese Osteopatas (P)
- ✓ Association of Osteopaths in Ireland (IRL)
- ✓ Associazione Medici Osteopati Italiani (I)
- ✓ Danske Osteopater (DK)
- ✓ Federazione Sindicale Italiana Osteoathi (I)
- ✓ General Osteoathic Council (UK)
- ✓ Irish Osteopathic Association (IRL)
- ✓ Nederlandse Vereniging voor Osteopathie (NL)
- ✓ Norsk Osteopat Forbund (N)
- ✓ Osterreichische Gesellschaft fur Osteopathie (A)
- ✓ Registre des Ostéopathes de France (F)
- ✓ Registro de Ostéopatas de Espana (E)
- ✓ Russian Register of Osteoapths (R)
- ✓ Suomen Osteopaattiliito (FIN)
- ✓ Suomen osteopatiayhdistys (FIN)
- ✓ Svenska osteopatforbundet (S)
- ✓ Verband der Osteopathen Deutschland (D)

Le R.O.F. se réjouit de la publication de ce document et félicite le secrétariat du FORE pour le travail effectué et pour sa réactivité.

La réunion de Wiesbaden s'est poursuivie par la finalisation l'European Framework for Standards of Osteopathic Practice (EFSOP) et sur le développement de l'European Framework for Standards of Education and Training (EFSET).

Chacun de ces documents formera une base pour un cadre européen qui sera un outil pouvant améliorer l'uniformité des Codes et des standards nationaux ostéopathiques.

La prochaine réunion se déroulera au Portugal au deuxième semestre de 2007, ceci pour cadrer avec la présidence de l'Union Européenne qui sera assurée par ce pays. Elle verra la publication du EFSOP et la finalisation du EFSET.

Le R.O.F. sera chargé d'organiser la réunion du deuxième semestre 2008 à Paris puisque la France assurera alors la présidence de l'Union Européenne.

Marianne MONTMARTIN

Trésorerie

Le calcul du montant de la cotisation pour chacun des adhérents peut sembler un peu compliqué étant donné qu'il existe différents cas de figure.

Le tableau ci-dessous décrit les situations les plus courantes.

	VOTRE PROFIL					
	Cliniqué(e), en attente de soutenance	Diplômé(e) depuis moins de 24 mois	Diplômé(e) depuis plus de 24 mois	Exerce à l'étranger	Exerce à temps partiel (grossesse, cessation progressive d'activité)	couple
Cotisation pleine			X			
Prorata temporis		X	X	X	X	X
Réduction	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI
Statut de membre probatoire : 10% du montant de la cotisation pleine	X					
jeune diplômé(e) : (montant d'une cotisation pleine pour les 24 mois suivants l'obtention du DO)		X				
couple : 1,5 fois le tarif de la cotisation pleine pour le couple.						X
½ tarif				X		
Date à laquelle la cotisation devient pleine	Après les 24 mois suivant l'obtention du DO	Après les 24 mois suivant l'obtention du DO		Dès que la personne vient exercer en France.	Dès la reprise de l'activité normale. Une situation est demandée chaque année lors de la réadhésion	Dès modification de la situation matrimoniale. Une situation est demandée chaque année lors de la réadhésion

Dans le cas où l'adhérent pourrait cumuler des statuts spécifiques, le montant de sa cotisation sera calculé sur la base de celui qui lui sera le plus favorable.

Marianne MONTMARTIN

Secrétariat général



Registre des Ostéopathes de France

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire 2007

Notre assemblée générale annuelle approche à grands pas. Je vous rappelle que cette année, elle se déroulera à **Paris, à l'espace St Martin** dans le 3e arrondissement.

**La date retenue est celle
du samedi 27 octobre 2007.**

Je me permets de vous rappeler les différents événements de cette AG 2007 :

- ✓ **Le vendredi 26 octobre de 14h à 17h** se tiendra le **forum de discussion** autour de 3 thèmes, l'un choisi par notre conseil Maître Ganem-Chabenet, les 2 autres étant choisis par vous.
- ✓ **Le vendredi 26 octobre à partir de 18h30, remise officielle des cartes professionnelles aux nouveaux adhérents** de l'année, en présence des parrains de nos adhérents et de responsables politiques locaux.

**Venez à l'AG décider
de l'avenir que vous
souhaitez pour votre
profession**

Cette année, votre présence à l'AG est encore plus importante que d'habitude, nous allons y débattre et décider ensemble de l'avenir de notre Registre et à travers lui de l'avenir que nous souhaitons pour notre profession.

En effet, la parution des décrets d'application nous amène à une refonte des textes réglementaires de notre association.

Il vous sera proposé des modifications des statuts, du règlement intérieur et une modification purement technique de notre Code de déontologie.

Bien entendu, nous entendrons notre Président Pascal Javerliat nous présenter son bilan moral et notre Trésorière Marianne Montmartin son bilan financier.

Parmi les différents votes auxquels vous serez conviés, **il y aura le choix de vos futurs administrateurs, 4 postes sont à pourvoir.**

2 candidats sortants se représentent et nous attendons vos candidatures.

**Venez défendre vos intérêts,
venez choisir votre Registre de demain,
venez choisir votre profession de demain !**

Pour vous permettre de vous familiariser avec cet événement automnal, vos délégués régionaux vont organiser des réunions régionales en septembre auxquelles vos administrateurs se rendront pour permettre au débat d'être enrichi.

N'hésitez pas à les contacter pour de plus amples renseignements.

Nous vous attendons nombreux à Paris les 26 et 27 octobre 2007.

Jean-Paul ORLIAC

Relations extérieures

Confiance et conscience

Sortir de l'immunité de la pratique de l'ostéopathie non règlementée, n'est pas une chose facile. C'est fait ! Et il était temps !

La dérive, dans laquelle certains professionnels, non scrupuleux et très éloignés des critères académiques, ainsi que celle de nombreux centres de formation, nous aurait plongé, à court terme, dans le délitement complet des fondamentaux de l'ostéopathie.

Cette immunité, faussement sécuritaire, est donc aujourd'hui libérée par la parution des décrets. Pour ma part, et celle de tous les ostéopathes que je côtoie, ma pratique professionnelle n'est en rien affectée par le contenu de ces décrets. Ce qui change, c'est le cadre.

Depuis 40 ans, nous vivons avec nos propres règles et celles qui nous sont proposées, dérangent forcément nos habitudes.

Les « électrons libres » que nous sommes doivent faire l'effort de s'y conformer. Si cette simple idée en gêne certains, elle rassure la plupart d'entre nous. Il s'agit là de l'avenir de la profession d'ostéopathe. Depuis toutes ces années, les ostéopathes n'ont pas eu peur de pratiquer dans la plus grande illégalité.

Il serait vraiment dommage qu'au jour où nous accédons à un exercice légal, nous ayons peur. Continuons de suivre l'exemple de nos aînés et défendons les valeurs fondamentales de l'ostéopathie globale et unique.

La confiance en nous-mêmes, en notre **savoir-faire** si singulier, aux millions de patients reconnaissants, doit nous conduire vers une conscience collective d'ostéopathe.

Alors, nous aurons quitté le simple domaine de l'usage du « titre » pour accéder pleinement à la véritable création de la « **profession OSTEOPATHE** ».

Yves TRICOT

Réunions régionales Pré AG 2007

De nombreuses réunions préparatoires à l'assemblée générale du R.O.F. seront organisées dans vos régions durant les trois premières semaines de septembre.

Les débats tenus lors de ces réunions vous permettront de prendre connaissance, non seulement de l'actualité ostéopathique, mais surtout **du projet de changements de statuts et règlement intérieur que le Conseil National proposera au vote à l'A.G. du 27 octobre prochain pour se mettre en conformité avec les décrets.**

Les membres actifs que vous êtes ne manqueront pas d'apporter toutes les remarques et de poser les questions pouvant faire avancer ces débats.

Prenez contact avec vos délégués régionaux afin de connaître au plus tôt les dates de vos rencontres régionales.

Venez nombreux enrichir le débat lors de vos réunions régionales

Nous comptons sur votre présence, à la fois à ces réunions et bien évidemment à l'assemblée générale !

L'avenir du R.O.F. est entre vos mains !

Yves TRICOT

ERRATUM ANNUAIRE 2007 : La carte des délégations régionales et la liste des délégués régionaux publiées dans l'annuaire 2007 du R.O.F. sont erronées. Nous joignons à cet envoi un erratum à coller dans votre annuaire 2007.



In memoriam

**« L'ostéopathie n'est pas un métier,
elle est un honneur ! ».**

Le dernier témoin direct de la tradition stillienne, qui ne cessait de marteler cet adage, John Wernham, vient de nous quitter après une longue vie dédiée à l'ostéopathie. Il laisse derrière lui un apport considérable à la médecine en général et à l'ostéopathie en particulier.

Disciple de John Littlejohn, lui-même élève d'Andrew Taylor Still, le père fondateur de notre discipline, John Wernham restera dans les mémoires comme le promoteur de l'ostéopathie au Royaume Uni en y perpétuant tout au long de sa quête les préceptes de l'enseignement de Still.

Homme courageux et pugnace, d'une invariable rigueur et aux convictions inébranlables, John Wernham porta tout au long de son sacerdoce la flamme de notre discipline outre-manche et ailleurs, faisant fi des incessantes attaques du corps médical et de tous ceux qui ne l'avaient pas compris. Ayant foi en l'ostéopathie, transcendé par son art, John Wernham accordait une place centrale à la formation et à la transmission de la tradition ostéopathique. Outre ses techniques, il a su nous inculquer l'essentiel : l'esprit.

Nous fûmes un certain nombre d'ostéopathes français à avoir eu l'honneur de bénéficier de son exceptionnel enseignement pendant quelques années à l'École Européenne d'Ostéopathie de Maidstone (Angleterre). Praticien hors pair, John Wernham était de prime abord difficile à saisir, à l'image de ces étoiles qui nous distillent peu de lumière car trop hautes.

Ce n'est qu'après de nombreuses années de recherches, d'analyses, de confrontations orageuses (et dans le sillage de Bernard Lebalch, ostéopathe D.O. qui le premier décrypta méticuleusement le T.G.O.), que nous comprîmes que l'apport de Wernham était fondamental pour la compréhension et l'avenir de l'ostéopathie.

A une époque où notre discipline est animée de profonds changements, où l'enseignement de l'ostéopathie française manque parfois de structures cohérentes et homogènes, où les attaques de nos détracteurs ne faiblissent pas, la ligne suivie par Wernham tout au long de sa vie, constitue un point cardinal essentiel pour l'avenir de notre science. Et s'il n'est pas l'unique référence en ostéopathie il n'en reste pas moins un soutien stable sur lequel peuvent s'appuyer les jeunes générations d'ostéopathes.

Après Thomas Dummer, un autre pilier de l'ostéopathie, John Wernham nous quitte donc à 99 ans, après avoir ouvert la voie de l'ostéopathie française par ses prises de position responsables.

Puissions-nous à notre tour, prendre fidèlement le relais, en renouant encore davantage avec les préceptes traditionnels de Still, auxquels sont intimement liées, les destinées de l'ostéopathie contemporaine.

Robert HIRIART D.O. M.R.O.F.

François LOIZELEUR nous a quitté le 23 Mars 2007 des suites d'une longue maladie.

Nous saluons sa mémoire et rappelons ses principaux titres :

- ✓ praticien à Niort, enseignant au collège ATMAN,
- ✓ ancien Directeur du collège AOM, créé à Toulouse avec Françoise LABORIE, Luc ABARNOU et Jacques DESCHAMPS,
- ✓ Directeur de l'organisation des études à l'ITO.
- ✓ sa manière de pratiquer reposait sur le respect de la philosophie ostéopathique.

Outre sa pédagogie d'une grande clarté il a aussi été un maître de mémoire bienveillant.

Nous partageons cette émotion avec tous ses proches, et adressons à sa famille et ses amis nos sincères condoléances.

Françoise LABORIE

Jean-Marc MOUSSET nous a quitté brutalement le 7 juillet 2007.

Jean-Marc était l'ami de beaucoup d'entre nous.

Il participa avec force et conviction à de nombreux combats pour la profession, occupant en son temps la présidence du Registre des Ostéopathes de France.

Son énergie et ses convictions vont nous manquer.

Nous adressons à sa famille et ses amis nos sincères condoléances.

Le Conseil National